



HAL
open science

Les stratégies cognitives chez les policiers : examen de certains déterminants contextuels, positionnels et idéologiques

Catherine Esnard

► To cite this version:

Catherine Esnard. Les stratégies cognitives chez les policiers : examen de certains déterminants contextuels, positionnels et idéologiques. *Psychologie du travail et des organisations*, 2002, Dimensions de la psychologie du travail, 8 (1). hal-02455101

HAL Id: hal-02455101

<https://hal.science/hal-02455101v1>

Submitted on 11 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les stratégies cognitives chez les policiers : examen de certains déterminants contextuels, positionnels et idéologiques

Catherine Esnard¹

Résumé :

Cette étude vise l'examen des stratégies cognitives des fonctionnaires de police exerçant en commissariat lorsqu'ils sont confrontés aux prémisses d'une enquête pénale. La problématique s'appuie sur les travaux récents en cognition sociale supposant un choix stratégique des acteurs sociaux entre une rationalité analytique ou pragmatique. Plusieurs questions se posent alors : ces stratégies peuvent-elles être déterminées par des variables contextuelles (nature de l'enquête) ou positionnelles (grades) ? Quel est l'impact des idéologies professionnelles dans ces choix ?

Cent dix policiers ont été contactés par questionnaires. Les résultats montrent la prédominance de la rationalité pragmatique. Toutefois, les plus gradés privilégient la rationalité analytique dans le cas d'une atteinte sur personne. L'adhésion idéologique n'a quasiment aucun effet significatif sur les stratégies cognitives. Ces résultats invitent à poursuivre l'analyse de ces processus socio-cognitifs sous l'angle théorique de la rationalisation des pratiques sociales effectives.

Mots-clefs : fonctionnaire de police, stratégie cognitive, rationalité analytique et pragmatique, grade, idéologie professionnelle.

Cognitive strategies in policemen : study of some contextual, positional and ideological determiners

Abstract :

This study examines the cognitive strategies of policemen in police station when they begin a penal investigation. The problem relies on recent works in social cognition which suppose a strategic choice between an analytic or pragmatic rationality. So, several questions come up : may these

¹ Catherine ESNARD. Laboratoire de Psychologie, équipe "Psychologie Sociale des Insertions", Université Victor Segalen Bordeaux 2 ; 3 ter, place de la Victoire. 33076 Bordeaux cedex.

strategies be determined by contextual (nature of investigation) or positional (rank) variables? What is the impact of professional ideologies in these choices?

One hundred and ten policemen were contacted through a questionnaire. The results show the tendency to adopt a pragmatic rationality. However, non-commissioned officers privilege the analytic rationality in cases where a person is affected. Adhesion to an ideology has almost no significant effect on cognitive style. These results lead to analyse these socio-cognitive processes from the theoretical angle of the rationalization of effective social practice.

Keywords : policeman, cognitive strategy, analytical and pragmatic rationality, rank, professional ideology.

Les fonctionnaires de police exerçant en commissariats sont de plus en plus confrontés à des prises de décisions complexes dans un contexte organisationnel à la fois rigide et soumis aux enjeux socio-politiques. C'est ce qu'attestent de nombreux travaux sociologiques sur la "profession policière" (Lévy, 1987 ; Loubet Del Bayle, 1988 ; Monjardet, 1996). Dans ces contextes, la rationalité des décisions prises est souvent considérée comme tenant au choix des paramètres pris en compte. L'expertise professionnelle est, quant à elle, mesurée en terme d'aptitude à traiter l'information : sont valorisés les processus de raisonnement analytiques privilégiant la compréhension globale du problème avant l'application de règles décisionnelles. La formation des fonctionnaires de police vise ces objectifs, mais qu'en est-il sur le terrain ?

Peu de recherches portent spécifiquement sur les conduites de travail des fonctionnaires de police en terme de traitement immédiat de l'information (témoignages, plaintes ou faits observés). Certains travaux en cognition sociale montrent comment des dynamiques sociales modulent le fonctionnement cognitif. Dans cette perspective, les situations de travail peuvent se prêter à une analyse en termes de niveaux d'explications (Doise, 1993) intégrant des variables contextuelles, positionnelles et idéologiques.

Cette étude exploratoire s'inscrit dans un plan de recherche plus vaste concernant les déterminants contextuels du jugement social en milieu policier. Dans un premier temps, un modèle de recherche socio-cognitiviste envisageant les conduites de travail en terme de stratégies cognitives est proposé. Une brève revue de travaux expérimentaux, ainsi qu'une enquête qualitative sur le terrain permettront ensuite de retenir certaines variables psychosociales pertinentes dans ce contexte professionnel afin d'en examiner l'incidence sur les choix stratégiques des policiers.

1. Position du problème

Stratégies cognitives et concept de rationalité

Les récentes perspectives de la psychologie sociale reconsidèrent le qualificatif d'"avare cognitif" attribué au sujet soi-disant inapte à fonctionner selon les principes cognitivement coûteux de la normativité scientifique, et reconnaissent dans ses "biais" des compétences adaptatives plutôt que des "principes généraux décontextualisés" (Yzerbyt et Schadron, 1996). Un jugement que l'on peut qualifier d'erroné au regard des normes de raisonnement scientifique ne pose pas forcément problème à celui qui l'émet dans la vie quotidienne (Funder, 1987). À côté des critères de vérité pourraient donc fonctionner entre autres des critères d'acceptabilité sociale, des critères de pragmatisme (Fiske, 1993 ; Dardenne, 1997 ; Hilton, 1997) selon lesquels est vrai ce qui est socialement utile et efficace, ce qui sert l'interaction.

L'emploi du terme "stratégie" se justifie au regard du principe de rationalité. Une conduite est rationnelle si elle est optionnelle, c'est-à-dire si elle résulte d'une sélection (Elster, 1986) ; l'hypothèse de rationalité postule la cohérence de choix guidés par la raison – choix "logiques" – associés au principe causaliste d'explication. Ainsi, on entend par stratégies cognitives ces ensembles d'opérations mentales coordonnées destinées à comprendre ou résoudre un problème et résultant d'un choix de la part de l'acteur social : choix entre action ou abstention, entre communication ou rétention d'informations, entre stratégies à court ou moyens termes... choix dans le mode de traitement de l'information sociale.

L'acteur social serait en mesure de recourir à deux principaux modes de traitement de l'information sociale. Selon Beauvois (1994), le raisonnement peut reposer sur un "rapport descriptif à l'objet", traitement approfondi et systématique des données selon une méthodologie qui garde au minimum l'aspect analytique de la scientificité. En ce sens, nous parlerons de "stratégies analytiques". Dans d'autres conditions, le raisonnement procédera par traitement heuristique, simplifié, des données ; il s'appuiera alors sur un "rapport évaluatif à l'objet" dont l'examen en terme de pragmatisme est depuis quelques années envisagé. Une "stratégie pragmatique" privilégiera la coordination de conduites en vue de la réalisation d'un comportement utile, c'est-à-dire adapté à l'action sur le réel.

Cette distinction est très proche de celle opérée par Richard (1990) entre les "raisonnements à visée épistémique" qui interviennent dans la construction des interprétations, des attributions de causes et de responsabilités, et ceux "à visée pragmatique" plus adaptés à des objectifs d'action.

Dans une perspective opérationnelle, définir ces deux types de rationalité suppose d'établir un certain nombre de critères de comparaison, concernant au mieux le champ du raisonnement. S'inspirant

des travaux en cognition sociale, le tableau I propose des définitions comparatives de la rationalité analytique et de la rationalité pragmatique.

	Rationalité analytique	Rationalité pragmatique
Objectif du jugement	connaissance de l'environnement social	action sur l'environnement social
Position épistémologique du percevant	statut d'observateur social ancrage des inférences dans la réalité, dans l'objectivité (effet observé) idéal d'objectivation, recherche de la nature des choses et de la reconstitution de la réalité	statut d'acteur social ancrage des inférences dans la subjectivité, dans la représentation de la réalité, dans l'idéologie et les Théories Implicites de la Personnalité construction de la réalité
Stratégie cognitive	privilégie les structures cognitives complexes, les tâches intellectuelles de résolution de problème inférences rétrospectives raisonnement hypothético-déductif démarche de réflexion et de recherche d'explication sur le "pourquoi" des choses	privilégie les structures cognitives simples (heuristiques de jugement, stéréotypes, recours aux traits de personnalité...) inférences prospectives engagement dans l'action (ou dans la relation), démarche de prévision : se pose la question du "comment faire" ou de "quoi faire"
Critères de véracité	est vrai ce qui reconstitue la nature des choses exigence de validité externe des connaissances	est vrai ce qui est efficace, socialement utile exigence de validité interne des connaissances
Portée du raisonnement	savoir théorique et spéculatif (abstrait), jugement généralisable	savoir pratique et spécifique, valide seulement dans le cadre du contexte et de l'interaction en cours : valeur d'ajustement social
Défaillance de la rationalité	possibilité de biais du raisonnement (déviation par rapport à la norme édictée par le modèle) concourant à des erreurs.	possibilité de problèmes issus du raisonnement : jugement inadapté dans le contexte social d'émission

Tableau I : caractéristiques comparées de la rationalité analytique et de la rationalité pragmatique dans le cadre de la cognition sociale

Déterminants dans le choix d'une stratégie cognitive

- Les apports de l'expérimentation

Au sein de "métasystèmes sociaux" (Doise, 1993), certains facteurs tels que les normes et modèles idéologiques, mais aussi les positions statutaires des individus sont vraisemblablement capables de contribuer à la détermination et à l'organisation des stratégies cognitives d'acteurs sociaux engagés dans une activité professionnelle.

Dans cette perspective, on distingue plusieurs orientations de recherches expérimentales. L'une d'elles concerne plus spécifiquement la question qui nous occupe : l'influence de facteurs cognitifs et motivationnels sur le raisonnement d'un acteur social en situation de prendre seul une décision. Ainsi, Bodenhausen et Lichtenstein (1987) ont montré que des situations propres à saturer les capacités cognitives d'un sujet (complexité du jugement demandé, surcharge informationnelle) conduisent à l'utilisation de procédures cognitives heuristiques. Il en va de même lorsque la pression temporelle et l'exigence de rentabilité augmentent ou bien encore lorsque le sujet est fortement mobilisé par une question, la recherche intensive des raisons d'un acte par exemple (Fletcher, Reeder et Bull, 1990). Dans le même ordre d'idée, Devine (1989) souligne qu'un contexte à forte charge émotionnelle peut engendrer un traitement simplifié des informations. Webser (1993) a montré que des sujets souhaitant en finir le plus rapidement possible avec une tâche de jugement, ayant un "besoin de conclusion" élevé, présentent plus d'heuristiques de jugement.

Inversement, selon Kruglanski (1990), la crainte d'invalidité de son jugement conduit le sujet à effectuer un traitement plus systématique des faits. Il en serait de même lorsque le percevant croit ou sait qu'il sera obligé de justifier son jugement et qu'il sera tenu pour responsable de ses impressions (Tetlock, 1983).

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle permet d'ores et déjà de constater que par économie cognitive, souci de protection d'une estime de soi menacée ou bien clairvoyance sur les besoins de la situation, le sujet, "tacticien motivé" pour reprendre l'expression de Fiske et Taylor (1991), opte délibérément ou non pour une rationalité de type analytique ou pragmatique. Toutefois, considérés dans leur contexte "écologique", ces facteurs cognitifs et motivationnels agissent vraisemblablement en interaction. Ne peut-on pas supposer, par exemple, que le sujet fortement responsabilisé quant à son jugement et craignant l'invalidité de ses inférences, soit par là-même soumis également à une forte charge émotionnelle. Dans ce cas, optera t-il pour un traitement analytique ou pragmatique ?

Notre contribution à cette ligne de recherche consiste à observer, sur un terrain professionnel particulier, les conditions de choix de ces stratégies cognitives.

- Le travail policier en commissariat : rôle prescrit, contraintes, marges de manœuvres et idéologies

L'activité des policiers en commissariat est tournée vers la résolution de problèmes concrets. Dans le cas de saisine réactiveⁱ, l'essentiel du travail des gardiens de la paix (non gradés et brigadiers) consiste à enregistrer les dépositions (témoignages, plaintes), à dresser des Procès-Verbaux de saisine et à mener les premiers interrogatoires. Lors de cette phase initiale, le gardien de la paix est en mesure de décider de la poursuite ou non de la procédure d'enquête pénale. Il s'agit pour lui de statuer sur l'opportunité de classer l'affaire (enregistrement sur "main-courante") ou d'approfondir l'enquête. Dans ce dernier cas, il est dessaisi par un Officier de Police Judiciaire, seul habilité à décider, après interrogatoire et éventuellement garde à vue du mis en cause, de transmettre l'affaire au Parquet.

L'indétermination de la situation (par exemple, une infraction non "constituée" au regard du Code Pénal) conduit souvent le policier à devoir gérer la coexistence d'interprétations multiples. Dans tous les cas, l'objectif du policier sera de livrer une "affaire carrée" soit à son supérieur hiérarchique s'il n'est pas OPJ, soit au juge d'instruction s'il est OPJ. Soumis à cette double tutelle (sa propre organisation sous contrôle du ministère de l'Intérieur et le droit de regard du ministère de la Justice), le fonctionnaire de police - qu'il soit ou non OPJ -, fortement responsabilisé, risque de voir sa décision invalidée pour faute de procédure, ceci d'autant plus s'il s'agit d'affaires "sensibles" type agression sur personnes. De surcroît, les policiers sont souvent assujettis à certains choix sociétaux qui, par l'intermédiaire de circulaires internes ou injonctions du Parquet, les soumet à traiter certaines affaires de telle ou telle façon (par exemple, attitude plus ou moins répressive selon le climat d'insécurité urbaine, selon la politique en place...).

Parce que le traitement de l'information, de part son ambiguïté, ne peut pas toujours obéir "mécaniquement" aux règles formelles prévues par le Code de Procédures Pénales, parce que le policier éprouve le besoin d'échapper à la contrainte organisationnelle, Lévy (1987) identifie clairement la "marge de manœuvre", voire le pouvoir discrétionnaire du policier en commissariat. Nous retrouvons ici la distinction désormais classique effectuée par Poyet (1990) entre la tâche prescrite (aspect formel et officiel du travail), la tâche induite ou "redéfinie" au vu des représentations que s'en fait le professionnel, et la tâche actualisée qui résulte de l'adaptation des deux précédentes. Ainsi, par exemple, un dépôt de plainte pour tentative d'agression sexuelle se doit d'être traité, conformément au Code de Procédure Pénale, selon la procédure d'enquête prescrite (phase de recherches puis de recoupement). Or, face à la fréquence et à l'ambiguïté que présente souvent ce type d'affaire (infraction non "constituée"), il se peut que le policier procède par stratégie pragmatique, c'est-à-dire décide rapidement du classement sans suite de l'affaire (ou de l'enregistrement de la plainte) sur la base de ses premières impressions relatives aux protagonistes de l'affaire.

Il n'échappe à aucun psychologue que la prise de décision, dans ce contexte, puisse être soumise à l'influence de facteurs psychosociaux multiples. Au terme d'un travail d'investigation préalableⁱⁱ nous avons sélectionné trois facteurs à partir desquels se dégageront nos hypothèses :

- L'implication des policiers semble dépendre du type d'affaire traitée ; elle est particulièrement accrue face aux agressions et affaires de mœurs.
- La rationalité en terme d'objectivité et de contrôle du raisonnement par le respect du Droit et des procédures codifiées est toujours valorisée dans la fonction policière, mais les plus gradés sont les seuls à exprimer qu'un certain niveau de professionnalisme tient à la subjectivité dans la perception d'autrui. Les stratégies cognitives seraient donc susceptibles de dépendre du grade.
- Les "idéologies"ⁱⁱⁱ relatives au métier reviennent systématiquement dans les propos tenus. Nos constatations font écho aux travaux de Monjardet (1988), à propos de la "profession policière" : deux logiques professionnelles qui, tout en n'ayant aucun caractère spécifique au milieu policier, semblent constituer des bases idéologiques prescriptives de conduites professionnelles. Il s'agit d'une part de la logique de la compétence qui considère la profession comme un "art" à base de qualités individuelles, d'expérience et d'ancienneté, d'autre part, de la logique de la qualification qui privilégie la maîtrise de connaissances objectives issues de la formation. Cet auteur observe qu'associé à la logique de la compétence, on retrouve un attachement à la discipline, à la réglementation policière ; la logique de la qualification serait souvent liée à une forte revendication d'autonomie professionnelle. Quant aux conduites déterminées par ces choix, les tenants de la "qualification" choisiraient plus la répression ; les adeptes de la "compétence", plus proches du terrain, sembleraient au premier abord plus enclins à la prévention. Il n'y aurait donc pas un système de valeurs homogène mais des dimensions idéologiques plus ou moins structurées dans un milieu professionnel particulièrement soumis à la mouvance sociale et politique.

Hypothèses

Nous envisageons une hiérarchisation quant à l'impact des déterminants envisagés - le contexte de l'affaire, le grade, les idéologies de métier - sur les stratégies cognitives adoptées. Le type de délit (contexte) renvoie au rôle prescrit par l'organisation policière et le Code de Procédures Pénales, et de ce fait, il apparaît prioritairement influent. Toutefois, le grade conserve une place importante dans une organisation aussi hiérarchisée. L'adhésion à une idéologie professionnelle, parce qu'elle concerne plus l'individu policier que le professionnel en service - si tant est que l'on puisse faire la différence -, aurait un impact moindre. D'où les trois hypothèses suivantes :

1 – Les stratégies cognitives de type analytique s'observeront dans le cas d'une atteinte sur personne ; face à une atteinte aux biens, les stratégies cognitives seront de type pragmatique. C'est en effet plutôt dans le premier cas que peut intervenir la "crainte d'invalidité" associée à une plus grande responsabilisation personnelle. Dans le second cas, les exigences d'efficacité domineront.

2 – Quelle que soit l'affaire, les moins gradés, plus soumis aux exigences de rentabilité que leurs supérieurs hiérarchiques, recourront essentiellement aux stratégies pragmatiques.

3 – Nous supposons que seule l'adhésion quasi exclusive à un type d'idéologie professionnelle (par exemple très forte valorisation de la "compétence") est susceptible d'avoir une incidence sur l'adoption privilégiée de stratégies cognitives analytiques ou pragmatiques.

2. Méthode

Les sujets

Notre échantillon est constitué de fonctionnaires de police de la région bordelaise contactés sur leur lieu de travail, par l'intermédiaire du commissariat central. Cent dix protocoles exploitables ont été recueillis. Parmi ces 110 policiers, 57 d'entre eux exercent en commissariats subdivisionnaires (agglomération bordelaise), 53 en services de police de proximité (commissariats Bordeaux intramuros). Cette composition présente l'avantage de refléter deux fonctionnements de la Sécurité Publique actuelle à savoir l'exercice en commissariats de banlieue, et celui de la police de proximité, privilégiant l'ilotage, récemment renforcé dans la plupart des grandes villes françaises.

Les caractéristiques de cet échantillon traduisent le particularisme régional : une nette majorité d'hommes (95%), possédant une ancienneté importante dans le métier (79% plus de 20 ans ; 17% entre 10 et 20 ans ; 4% moins de 10 ans). Les grades se répartissent comme suit : 65% sont des gardiens de la paix non gradés, 25% sont des brigadiers (gardiens de la paix gradés), 10% sont des lieutenants OPJ (Officiers de Police Judiciaire). Cette distribution d'effectifs correspond à celle généralement observée dans les commissariats de province.

La procédure de recueil des données

- Le questionnaire de stratégies cognitives

Au vu des éléments de définitions théoriques destinés à cerner le champ de la rationalité analytique et pragmatique dans la cognition sociale (cf. tableau I), nous avons formulé 16 propositions en termes de stratégies cognitives relatives à l'intervention policière réactive. Cette liste a été soumise à un groupe de 58 juges (étudiants en sciences humaines) auxquels nous avons demandé de classer ces propositions selon qu'elles leur paraissaient relever d'une rationalité analytique ou pragmatique (une définition succincte de ces deux dimensions était fournie). Au seuil de 80% de consensus, six propositions ont été retenues^{iv} (cf. tableau II).

Stratégie analytique	Stratégie pragmatique
<ul style="list-style-type: none"> - Vous cherchez à connaître l'environnement social de vie de la personne (a 1) - Votre souci, c'est d'expliquer les agissements de la personne (a2) - Vous cherchez à comprendre la personne (a 3) 	<ul style="list-style-type: none"> - Votre objectif principal est de prendre rapidement une décision (p 1) - Vous visez l'efficacité procédurale (p 2) - Vous cherchez immédiatement à élucider l'affaire (p 3)

Tableau II : classement des items de stratégies cognitives selon la méthode des juges

Pour chaque item, il a été demandé au fonctionnaire de police d'évaluer la fréquence avec laquelle il adopte la stratégie cognitive citée sur une échelle en trois points et ceci dans deux situations (variable contextuelle) : il devait répondre à cette série de 6 propositions tout d'abord dans le cadre d'une atteinte aux biens ("lors de l'arrestation et /ou interrogatoire d'une personne mise en cause pour *vol à la tire* - ou autre atteinte aux biens d'autrui...") puis dans le cadre d'une atteinte sur personne ("lors de l'arrestation et /ou interrogatoire d'une personne mise en cause pour *suspicion d'agression sexuelle*..."). L'effet de l'ordre de présentation a été contrôlé (inversion des deux situations pour moitié de l'échantillon).

Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse des corrélations d'items au regard des réponses de nos sujets à propos des stratégies cognitives mobilisées. Il s'agissait de vérifier *a posteriori* la validité interne des dimensions analytiques et pragmatiques. L'homogénéité des items au sein des deux dimensions, testée par l'Alpha de Cronbach, nous a permis d'établir deux types de scores : un score de stratégie analytique (SA) et un score de stratégie pragmatique (SP), et ceci pour les deux conditions, "atteinte aux biens" et "atteinte sur personne".

Ainsi, six items qualifient les trois dimensions de notre échelle de stratégies analytiques : connaître, expliquer, comprendre (cf. tableau II). Les items a1, a2, a3 correspondent à la condition "atteinte aux biens", les items aa1, aa2, aa3 sont les homologues des items a1, a2 et a3 mais présentés cette fois dans la condition "atteinte sur personne".

L'Alpha de Cronbach pour la dimension analytique est égal à 0.756. Notons que chaque item se trouve fortement corrélé avec son homologue dans l'autre condition ($p < .0001$).

Six items qualifient les trois dimensions de notre échelle de stratégies cognitives pragmatiques : décider, viser l'efficacité, élucider (cf. tableau II). La notation p1, p2, p3 renvoie aux

items présentés dans la condition "atteinte aux biens" et les items notés pp1, pp2 et pp3 sont les homologues des items p1, p2 et p3 mais présentés dans la condition "atteinte sur personne". L'Alpha de Cronbach pour la dimension pragmatique est égal à 0.744. Là encore, chaque item est significativement corrélé avec son homologue de l'autre condition.

Selon notre première hypothèse, nous supposons observer un score SA supérieur au score SP en condition "atteinte sur personne" ; l'inverse devrait s'observer en condition "atteinte aux biens".

Au vu de notre deuxième hypothèse, nous nous attendons à un score SP plus élevé chez les non gradés quel que soit le type d'affaire.

Ces hypothèses seront testées par comparaisons de moyennes sur séries appariées et analyses de variance (ANOVA).

- Le questionnaire d'idéologies professionnelles

A l'issue de l'analyse de contenu thématique des entretiens réalisés en pré-enquête, nous avons construit un questionnaire d'idéologies professionnelles composé de 20 items concernant 6 dimensions initialement repérées par Monjardet (1988) : la logique de la compétence (5 items C), celle de la qualification (5 items Q), l'attachement à l'autonomie dans le travail (3 items A), à la discipline (3 items D), à la prévention (2 items P) et à la répression (2 items R). Ces items sont assortis d'une échelle en 6 points sur laquelle le sujet est invité à exprimer son degré d'accord.

Les réponses de nos 110 sujets à ce questionnaire ont fait l'objet d'un traitement statistique par Analyse en Composantes Principales (ACP) afin d'observer, préalablement au test de notre troisième hypothèse, la structure des réponses en terme de typologie d'idéologie professionnelle. Les trois premiers facteurs extraits après rotation Varimax sont présentés dans le tableau III.

	I 15.4 %	II 12%	III 10%
P1 l'assistance à autrui est la première mission du policier	.336		.372
A1 le formalisme administratif peut nuire à l'efficacité policière	-.168		.449
C1 rien ne vaut l'expérience acquise sur le terrain		-.476	
R1 la répression est nécessaire à la régulation sociale	.335	-.316	.353
C2 un bon policier doit avoir de l'intuition	.378	-.441	
Q2 les connaissances procédurales sont à concevoir seulement comme des pré-requis	-.131	-.374	
A2 il est normal que la responsabilité individuelle du policier puisse parfois être invoquée	.538		.369
D1 le droit procédural est une garantie pour les policiers	.613	.368	
C3 un bon policier doit posséder des qualités personnelles spécifiques	.496		
Q3 la formation continue doit favoriser la réactualisation des connaissances formelles	.366		-.470
A3 d'une façon générale, la police jouit d'un faible pouvoir discrétionnaire	-.215		
D2 le droit est au-dessus des policiers	.349	.480	.409
P2 il faut développer en priorité les interventions policières à visée préventive	.427	.489	
C4 l'ancienneté dans la profession est une garantie de qualité professionnelle	.475	-.292	
Q4 il faut approfondir la formation théorique initiale			-.641
C5 l'intervention policière peut être assimilée à un "art de faire"	.488	-.540	
D3 le recours à une organisation policière très hiérarchisée est indispensable dans la police	.604		
R2 pour être efficace, le policier doit savoir utiliser son pouvoir d'admonestation	.573		
Q5 la sélection d'entrée à l'entrée dans la police doit reposer surtout sur le niveau d'étude		.331	-.299
Q1 l'action policière repose sur un ensemble de techniques objectivables			.309

**Tableau III : questionnaire d'idéologies professionnelles.
Principales saturations des variables sur les trois premiers axes de l'ACP**

Le premier facteur (15.4 % de variance expliquée) est relatif à l'affirmation des **valeurs traditionnelles** de la police : attachement à la discipline de l'organisation policière, à sa hiérarchie, à ses droits (pouvoir d'admonestation) et devoirs (respect du droit procédural), aux valeurs de compétences traditionnelles (savoir-faire, qualités personnelles et ancienneté).

Le second facteur (12 % de variance expliquée) traduit un **conflit sur le plan de la définition du rôle** du policier ; il oppose des items relatifs à une certaine réalité de la "police de la rue" (savoir-faire, expérience de terrain, intuition, ancienneté, répression) à des attributs de la fonction policière correspondant peut-être plus à ce que la société civile attend d'elle (prévention, suprématie du droit et niveau d'étude).

Le troisième facteur (10 % de variance expliquée) fait apparaître un **conflit d'identité** entre la "police active" d'assistance, de répression, se référant au droit mais dont l'efficacité est entravée par le formalisme administratif et la police "intellectuelle" privilégiant la formation initiale et continue ainsi que le niveau d'étude.

Afin d'observer d'éventuels effets des idéologies sur le type de stratégie adoptée (hypothèse 3), nous réaliserons une série d'analyses de variance à partir des coordonnées factorielles des 110 sujets, et ceci pour ces trois premiers facteurs dégagés par ACP. Nous supposons que les sujets ayant un score factoriel élevé sur l'un des trois axes retenus relatifs aux idéologies de métier doivent se différencier sur le plan des scores SA ou SP.

3. Résultats

Des stratégies cognitives différenciées en fonction du type d'affaire

Notre première hypothèse n'est que partiellement vérifiée (cf. tableau IV) : dans les deux conditions, l'emploi des stratégies pragmatiques domine. Toutefois, comme nous l'avions supposé, la stratégie analytique est plus adoptée dans le cas d'une atteinte sur personne que lors d'une atteinte aux biens ($m_1=6.77$ et $m_2=7.14$; $t=3.250$, $p=.0015$). Le choix d'une stratégie pragmatique est quant à lui rigoureusement identique dans les deux situations.

	Atteinte aux biens	Atteinte sur personne	Deux conditions confondues
Stratégie Analytique	6,77* (1,30)	7,14** (1,625)	13.92* (2.69)
Stratégie Pragmatique	7,66* (1,18)	7,64** (1,450)	15.31* (2.41)

*différence de moyenne SA/SP significative à $p \leq .0001$

** différence de moyenne SA/SP significative à $p=.0247$

Tableau IV : moyennes des scores SA et SP en fonction du type d'affaire (écarts-types entre parenthèses)

Des stratégies différenciées en fonction du grade

- Effet du grade indépendamment du type d'affaire (cf. tableau V, colonnes grisées)

Les analyses de variance réalisées sur les scores SA et SP ne mettent en évidence aucun effet principal du grade sur l'adoption privilégiée de l'une ou l'autre forme de stratégie cognitive. Toutefois, si la stratégie pragmatique est également adoptée quel que soit le grade, on observe un effet tendanciel du grade sur l'adoption de la stratégie analytique : gardiens et brigadiers sont également analytiques ($m_1=13.74$ et $m_2=13.78$; $t=0.069$, ns) mais les lieutenants sont plus analytiques que leurs collègues gardiens ($m_1=15.45$ et $m_2=13.74$; $t=2.507$, $p=.02$) et brigadiers ($m_1=15.45$ et $m_2=13.78$; $t=2.101$, $p=.05$). Au vu du rapport entre stratégie analytique et pragmatique pour chaque groupe, on remarque que plus le grade est élevé, plus les stratégies se rejoignent quant à leur fréquence de choix : les lieutenants sont aussi analytiques que pragmatiques ($m_1=15.45$ et $m_2=15.36$; $t=0.082$, ns), les brigadiers privilégient le pragmatisme ($m_1=13.78$ et $m_2=15.19$; $t=2.023$, $p=.05$) mais bien moins que ne le font les gardiens ($m_1=13.74$ et $m_2=15.35$; $t=3.892$, $p<.0001$).

- Effet du grade croisé au type d'affaire (cf. tableau V)

Les stratégies pragmatiques sont également dominantes dans les deux types d'affaires mais la logique analytique est tendanciellement plus adoptée dans le cas d'une atteinte sur personne. Cette tendance est principalement le fait des lieutenants par rapport aux moins gradés ($m_1=8.09$ et $m_2=7.03$; $t=2.420$, $p=.02$).

Pour résumer, à l'occasion d'une atteinte aux biens, seuls les lieutenants sont aussi analytiques que pragmatiques ($m_1=7.36$ et $m_2=7.82$; $t=0.910$, ns). Les brigadiers et gardiens restent essentiellement pragmatiques. À l'occasion d'une atteinte sur personne, seuls les gardiens privilégient le pragmatisme à l'analytique ($m_1=7.76$ et $m_2=7.03$; $t=2.996$, $p=.01$), tandis que les brigadiers se comportent comme leurs supérieurs en étant aussi pragmatiques qu'analytiques ($m_1=7.07$ et $m_2=7.37$; $t=0.696$, ns) et ($m_1=8.09$ et $m_2=7.55$, $t=0.790$, ns). Conformément à notre deuxième hypothèse, les moins gradés (gardiens de la paix) sont donc plus pragmatiques que leurs collègues, et ceci quel que soit le type d'affaire à traiter.

	Atteinte aux biens		Atteinte sur personne		Deux conditions confondues	
	SA	SP	SA	SP	SA	SP
Gardiens de la paix (n=72)	6.71 (1.32)	7.58 (1.17)	7.03 (1.64)	7.76 (1.32)	13.74* (2.71)	15.35** (2.28)
Brigadiers (n=27)	6.70 (1.32)	7.81 (1.18)	7.07 (1.62)	7.37 (1.57)	13.78* (2.74)	15.19** (2.47)
Lieutenants OPJ (n=11)	7.36 (1.12)	7.82 (1.33)	8.09 (1.38)	7.55 (1.97)	15.45* (2.11)	15.36** (3.23)

*F (2,107)= 2.03 ; p=.03

** F (2,107)=0.05 ; ns

Tableau V: Moyennes des scores analytiques (SA) et pragmatiques (SP) en fonction des grades et types d'affaire. Les écarts - types sont entre parenthèses

Des stratégies cognitives différenciées en fonction des idéologies de métier ?

L'analyse des effets simples ne montre aucun effet significativement discriminant des scores analytiques et pragmatiques sur les 5 groupes de sujets repartis sur le facteur 1 "valeurs traditionnelles" (5 classes d'égale amplitude ont été constituées sur chaque axe factoriel). Il en est de même pour le facteur 3 "conflit d'identité". Un seul effet statistiquement significatif s'observe à propos du facteur 2 "conflit de rôle" : ces résultats sont consignés dans le tableau suivant (VI).

	Scores analytiques	Scores pragmatiques
G1 (n=9) : moins de -26.31	13.89 (2.80)	14.22 (3.53)
G2 (n=34) : de -26.31 à -5.07	14.12 (2.32)	15.12 (2.56)
G3 (n=45) : de -5.07 à 16.18	13.82 (2.85)	15.44 (2.18)
G4 (n=16) : de 16.18 à 37.42	14.06 (3.00)	15.38 (2.16)
G5 (n=6) : plus de 37.42	13.17 (3.19)	16.83 (1.47)
	13.92 (2.69)	15.31 (2.41)

Tableau VI : moyennes des scores analytiques et pragmatiques des sujets en fonction de leurs coordonnées factorielles sur l'axe 2. Les écarts-types et les effectifs (n) sont entre parenthèses.

Aucune des deux procédures (dimension analytique vs pragmatique) ne discrimine les catégories de sujets : F (4,105)= 0.18, ns, pour la logique analytique et F (4,105)= 1.16 , ns, pour la logique pragmatique. Toutefois, la moyenne du groupe 5 est significativement plus élevée que celle de l'ensemble du groupe (t =2.565, ddl =104, p=.02), que celle du groupe 2 (t =2.458, ddl =38, p=.02), du groupe 3 (t =2.185, ddl =49, p=.05) et tendancielle plus élevée que celle du groupe 1 (t=2.111, ddl =13, p=.10) et du groupe 4 (t=1.926, ddl =20, p=.10).

Ainsi, il apparaît que les fonctionnaires de police les plus partisans d'une "police de rue" privilégient la logique pragmatique. Le plus important à considérer est cependant l'absence de significativité des résultats dans l'ensemble des autres situations analysées. Ceci nous invite plutôt à conclure sur une absence de lien entre idéologies et choix des stratégies cognitives, qu'elles obéissent à une rationalité analytique ou pragmatique.

4. Discussion des résultats

L'objectif de cette étude était de tester l'hypothèse d'une dualité cognitive des procédures de traitement de l'information chez les policiers. Nous avons souhaité souligner l'intérêt d'un concept de rationalité qui ne soit pas restreint à la "rationalité limitée" (Simon, 1982) d'un opérateur soumis à une charge de travail - les "astreintes" selon Spérando (1988) - dépassant ses capacités de traitement de l'information.

Les résultats obtenus conduisent à relativiser l'idée d'un fonctionnaire de police "expert" en traitement analytique des informations : la logique pragmatique est privilégiée par rapport à la logique analytique quel que soit le type d'affaire et le statut du fonctionnaire de police. Notre étude en cours sur le jugement social policier nous permet d'ors et déjà d'indiquer certaines conséquences de ces deux types de stratégies : si la logique analytique contribue à la constitution d'un dossier sur la base d'éléments essentiellement factuels et contextuels, la logique pragmatique privilégie les données personnologues. Par conséquent, les policiers pragmatiques s'exposent au biais cognitif de surattribution dispositionnelle (Jones et Harris, 1967) qui répond au besoin de tout individu de privilégier les facteurs perçus comme psychologiquement stables et donc contrôlables dans leur recherche causale, au détriment de causes liées à la situation. Par ailleurs, contrairement à la logique analytique qui mobilise la stratégie de falsification (au sens Popperien du terme) d'hypothèse, la stratégie pragmatique repose sur le biais de confirmation d'hypothèse : parce qu'il écarte le doute et l'incertitude, ce biais conduit plus rapidement à la prise de décision.

La logique analytique reste l'apanage des plus gradés, professionnels en position de pouvoir hiérarchique et de pouvoir coercitif face aux mis en cause. Les brigadiers, en position statutaire intermédiaire, oscillent quant à eux entre l'attitude analytique de leurs supérieurs et le pragmatisme de leurs subordonnés, ceci en fonction du type d'affaire. Ce groupe manifeste donc spontanément une flexibilité cognitive. Tout se passe comme si cette position qualifiée d'"inconfortable" par la plupart des policiers, était peut-être la seule à permettre le choix rationnel entre la "tactique" du gardien de la paix et la stratégie intellectualisée du gradé. La question principale semble alors être celle de l'interaction entre ces deux stratégies et plus précisément celle des fonctions de cette interaction.

En milieu professionnel, la fonction adaptative des cognitions (Fiske, 1993) est au premier plan : adaptation aux rôles prescrits, à la dépendance hiérarchique et à la gestion du pouvoir. En ce sens, il est possible d'envisager la flexibilité cognitive en relation avec les processus de privation et de restauration de contrôle (Depret et Fiske, 1993) particulièrement chez les brigadiers : parce qu'ils risquent toujours d'être dessaisis de l'affaire - d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une "atteinte sur personne" car ce type d'affaire est souvent transmis au Parquet - par un lieutenant OPJ, les brigadiers mobiliseraient plus de ressources cognitives, traiteraient le cas de façon plus systématique et analytique afin de tenter de restaurer un contrôle de la situation en mettant à la disposition de leurs supérieurs un rapport d'"expert". Par là-même, ils se distingueraient de leurs subordonnés (les gardiens non gradés). Ces derniers, n'ayant officiellement pour tâche que le recueil des faits et témoignages, ne peuvent espérer contrôler la situation, si ce n'est – et c'est précisément ce que nous tentons d'analyser actuellement – en classant l'affaire sans suite (enregistrement sur "main courante") dès sa réception en commissariat. Pour les lieutenants, intermédiaires directs avec le Parquet, la question du contrôle ne se pose pas en terme de dessaisissement possible : ayant acquis, en tant qu'OPJ, un pouvoir de décision, ils peuvent donc adopter autant une logique analytique que pragmatique. Restent à comprendre les déterminants de ces choix. Dans l'état actuel de notre recherche, nous avancerons quelques pistes de réflexions.

Cette interprétation en termes positionnels n'exclue pas, semble-t-il, une explication à un niveau situationnel en terme d'interaction avec la cible du jugement. On peut penser que la variabilité de stratégie cognitive adoptée tient plus à l'utilité sociale du type d'affaire qu'à la tâche, celle-ci étant toujours régie par une codification procédurale. Bien plus que dans le cas d'une atteinte aux biens, une atteinte sur personne mobilisera la sphère émotionnelle et affective des personnes concernées. Sous l'effet du stress, les risques d'erreurs de perception et de discernement seront plus élevés et leurs conséquences gravement dommageables à tous les niveaux, professionnel comme personnel. Conformément au modèle de Tetlock (1983) et à celui de Kruglanski (1990), la peur d'invalidité du jugement induite par l'idée d'évaluation, réelle ou supposée, a pour corollaire la motivation à l'exactitude. On a pu constater ici que cette quête d'exactitude peut prendre des formes différentes : le pragmatisme reste seul garant d'un jugement valide pour les subalternes alors que les fonctionnaires en position de pouvoir et de décideurs (ici les lieutenants OPJ) confèrent une validité aussi importante à la rationalité analytique qu'à la rationalité pragmatique. Dès lors, nous devons nous interroger sur la fonctionnalité des stratégies cognitives en fonction de l'utilité sociale effectivement perçue, de l'ambiguïté qu'il peut y avoir à qualifier pénalement une affaire, et plus largement sur les déterminants contextuels des rationalités de ces stratégies selon que ces professionnels sont ou ne sont pas en position de décideurs.

Nos hypothèses concernaient également un autre facteur motivationnel : nous supposons que les fonctionnaires de police subordonneraient leur "style" cognitif, voire leurs conduites professionnelles à leur engagement idéologique. La quasi-absence de résultats allant dans ce sens tient peut-être au fait que, contrairement à d'autres déterminants tels que la crainte d'invalidité, l'adhésion idéologique, si elle demeure vraisemblablement un élément concourant à la cohésion du groupe, n'a pas d'incidence directe sur l'interaction entre le policier et la cible du jugement. Pourtant, nous pourrions supposer que les idéologies professionnelles, au même titre que les représentations sociales, "principes générateurs de prises de positions liées à des insertions spécifiques" (Doise, 1986), seraient susceptibles de jouer en faveur de l'adoption privilégiée d'un style de stratégie cognitive dans un cadre organisationnel où il y aurait précisément un enjeu professionnel à adhérer à un mode de fonctionnement spécifique voire novateur. A ce titre, nous pourrions envisager une comparaison entre services de police traditionnels et services de police de proximité, à condition de constituer un échantillon hétérogène sur le plan de l'ancienneté. Il est probable que la forte ancienneté de notre population a constitué un biais : l'engagement idéologique et ses conséquences peuvent s'estomper en fin de carrière au profit d'un attachement aux valeurs traditionnelles du métier ou bien encore l'ancienneté générerait des "schèmes pratiques", au sens de Bourdieu, sources de résistances aux tentatives novatrices en matière de rôle prescrit et d'organisation des interactions sociales.

5. Conclusion

Nos résultats vont dans le sens des propos de Beauvois (1997, p22) : les variables idéologiques ne seraient pas prédictives d'un comportement à venir à l'égard d'un objet, mais le "comportement effectif antérieur à l'égard de cet objet" est susceptible de générer des cognitions. Toutefois, en interrogeant ainsi ces professionnels sur leurs stratégies cognitives, nous sollicitons la signification *a posteriori* donnée à une conduite – la rationalisation – et non la définition d'un déterminisme des conduites sociales et encore moins des pratiques effectives (Joule et Beauvois, 1987). Il est fort probable qu'ainsi que l'énonce Leyens (1997, p31), l'étude de la cognition sociale gagnerait à s'efforcer de mesurer des pratiques sociales réelles et non plus leur interprétation plus ou moins décontextualisée.

Les résultats de cette investigation nous permettent d'envisager l'impact de certains paramètres sur les écarts observés entre la tâche prescrite prévue par le Code de Procédure Pénale et autres formulaires procéduraux enseignés en écoles de police, et la tâche actualisée. Nul n'ignore que ces écarts, même s'ils traduisent souvent une capacité adaptative de l'acteur social dans son contexte professionnel, peuvent générer des erreurs dommageables tant pour le fonctionnaire de police en terme de responsabilité que pour la cible du jugement (témoin, victime ou mis en cause). Si la psychologie du travail dispose déjà de modèles cognitivistes pour l'analyse des erreurs de jugement et de stratégies

(voir De Keyser, 1989 ; Reason, 1993), il semble nécessaire d'y intégrer certains niveaux d'explication proposés par la perspective socio-cognitiviste.

ⁱ L'intervention réactive correspond au mode d'activité de la police lorsqu'elle répond à une requête des citoyens (police – secours, plaintes...). L'autre mode d'activité est qualifiée de proactif : lorsque la police intervient de sa propre initiative dans la vie des citoyens.

ⁱⁱ La pré-enquête s'est déroulée sur deux années (1996- 1997) au sein du Commissariat Central de Bordeaux et de la Délégation Régionale au Recrutement et à la Formation. Cinquante-trois entretiens semi-directifs effectués auprès de Commissaires Divisionnaires, Brigadiers et Gardiens de la Paix ont été traités par analyse de contenu thématique.

ⁱⁱⁱ Par idéologie, nous entendons la "connaissance davantage fondée dans la pratique sociale qu'inscrite dans la nature des objets sur lesquels elle porte." (Beauvois, Joule et Monteil, 1987, p25)

^{iv} Concrètement, les trois items analytiques renvoient à une stratégie d'enquête réflexive et rétrospective (quête des mobiles, des circonstances aggravantes ou atténuantes, des éléments du contexte...) en vue d'étayer la décision. Les trois items pragmatiques caractérisent une stratégie d'enquête prospective, orientée vers l'action, la prise de décision : conformité procédurale, constitution de l'infraction, quête d'éléments susceptibles de confirmer la déposition...

Bibliographie

Beauvois, J.-L. (1994). *Traité de la servitude libérale*. Paris : Dunod.

Beauvois, J.-L. (1997). Introduction. Dans J. -Ph. Leyens et J. -L. Beauvois (Eds.), *L'ère de la cognition* (7-22). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Bodenhausen, G. V., Lichtenstein, M. (1987). Social stereotypes and information-processing strategies : the impact of task complexity. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 381-396.

Dardenne, B. (1997). Cognition sociale et pragmatisme : une ancienne perspective et un nouveau regard. Dans J. -Ph. Leyens et J. -L. Beauvois, (Eds.), *L'ère de la cognition* (191-209). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Depret, E., Fiske, S. T. (1993). Social cognition and power : some cognitive consequences of social structure as a source of control deprivation. In G. Weary, F. H. Gleicher, K. L. Marsh (Eds.), *Control Motivation and Social Cognition*, New York : Springer- Verlag.

Devine, G. (1989). Stereotypes and prejudice : their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, 56, 5-18.

Doise, W. (1986). Les représentations sociales : définition d'un concept. Dans W. Doise et A. Palmonari (Eds.), *L'étude des représentations sociales* (81-94). Neuchâtel : Delachaux et Niestlé

Doise, W. (1993). *Logiques sociales dans le raisonnement*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.

-
- Elster, J. (1986). *Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité*. Paris : Ed. de Minuit.
- Fiske, S. T. (1993). Social cognition and social perception. *Annual Review of Psychology*, 44, 155-194.
- Fiske, S. T., Taylor, S. E. (1991). *Social Cognition*. New York : Macgraw-hill.
- Fletcher, G. J.O., Reeder, G. D., Bull, V. (1990). Biais and accuracy in attitude attribution : the rôle of attributional complexity. *Journal of Experimental Social Psychology*, 26, 275-288.
- Funder, D. C. (1987). Errors and Mistakes : evaluating the accuracy of social judgement .*Psychological Bulletin*, 101, 75-90.
- Hilton, D. J. (1997). Le contexte social du raisonnement : processus conversationnel et jugement rationnel. Dans J. -Ph. Leyens et J. -L. Beauvois, (Eds.), *L'ère de la cognition* (253-260). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Jones, E.E., Harris, V.A. (1967). The attribution of attitudes. *Journal of Experimental Social Psychology*, 3, 1-24.
- Joule, R.-V., Beauvois, J.-L. (1987). Internalité, comportement et explication du comportement. Dans J. -L. Beauvois, R.-V. Joule et J.-M. Monteil (Eds.), *Perspectives cognitives et conduites sociales*, Tome I (99-113). Cusset : DelVal.
- Keyser De, V. (1989). L'erreur humaine. *La Recherche*, 20, 1444-1455.
- Kruglanski, A. (1990). Motivations for judging and knowing : implications for causal attribution . In R. M.Sorrentino, E. T. Higgins (Eds.), *Handbook of Motivation and Cognition : foundations of Social Behavior*, vol. 2. New York : Guilford Press.
- Levy, R. (1987). *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*. Genève : Méridiens Klincksieck.
- Leyens, J. -Ph. (1997). Cognition sociale : définitions, enjeux, évolution. Dans J. -Ph. Leyens et J. -L. Beauvois, (Eds.), *L'ère de la cognition* (25-31). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Loubet Del Bayle, J. - L. (1988). *Police et Société*. Toulouse : Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse.
- Monjardet, D. (1988). Les policiers et la "profession policière ". Dans J. -L. Loubet del Bayle (Ed.), *Police et Société*. Toulouse : Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse.
- Monjardet, D. (1996). *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*. Paris : ed La Découverte.
- Poyet, C. (1990). L'homme, agent de fiabilité dans les systèmes automatisés. Dans J. Leplat, G. De Terssac, *Les facteurs humains de la fiabilité dans les systèmes complexes*. Marseille : ed. Octares.
- Raison, J. (1993). *L'erreur Humaine*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Richard, J. F. (1990). *Les activités mentales. Comprendre, raisonner, trouver des solutions*. Paris, Presses Universitaires de France.

Spérandio, J.-C. (1988). *L'ergonomie du travail mental*. Paris : Presses Universitaires de France.

Simon, H. (1982). *Models of bounded rationality*. Cambridge : M.I.T. Press.

Tetlock, P. E. (1983). Accountability and the perseverance of the first impressions. *Social Psychology Quarterly*, 46, 285-292.

Webster, D. M. (1993). Motivated augmentation and reduction of overattribution biais. *Journal of Personality and Social Psychology*, 65, 261-2.

Yzerbyt, V.-Y., Schadron, G. (1996). *Connaître et juger autrui : une introduction à la cognition sociale*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.